



Ensemble, faisons
maigrir nos poubelles



Objet : mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets au sein de votre Ville.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, l'intercommunale Hygea lancera prochainement un nouveau système de collecte sélective des déchets ménagers en collaboration avec la Ville de Binche.

Les changements

Pour rappel, à partir du **vendredi 27 novembre 2020**, un nouveau système de collecte en porte-à-porte sera mis en place pour l'ensemble des citoyens de la Ville (particuliers, seconds résidents, petits commerces, etc.).

Celui-ci reposera sur 5 grands modes de collecte :

Déchets organiques (alimentaires)

Collecte **chaque semaine**
via un sac vert de 20L
(0,35€/sac)

Déchets résiduels

Collecte **tous les 15 jours**
via un sac moka de 25L
(0,54€/sac) ou de 50L
(1€/sac)

+

Déchets résiduels

**18 points d'apport
volontaire (PAV)**
répartis dans l'entité
accessibles de 7h à 22h
et 7j/7
(0,54€/ouverture)

Papiers et cartons

Collecte en vrac toutes
les 2 semaines
Aucun changement
Zone de dérogation

PMC

Collecte tous les 15 jours
via un sac bleu
Aucun changement

Les collectes

Votre jour de collecte actuel sera maintenu. Pour connaître les dates exactes, référez-vous au calendrier de collecte reçu dans votre premier courrier pour cette fin d'année. Vous pouvez aussi le télécharger sur www.hygea.be et sur www.binche.be. Le calendrier 2021 vous sera envoyé dans le courant du mois de décembre.

Période d'adaptation

Nous vous rappelons qu'une période de transition, qui concerne uniquement la collecte de sacs moka, est programmée du **27 novembre 2020 au 29 janvier 2021**. Cette période permettra de vous familiariser avec ce nouveau mode de collecte mais également d'écouler progressivement vos sacs blancs. **A partir du 5 février 2021**, les sacs blancs ne seront plus collectés. Seuls les nouveaux sacs verts et moka, tous deux estampillés Hygea, seront acceptés.

Les échanges de rouleaux de sacs



Les rouleaux de sacs blancs entiers non utilisés pourront être échangés contre les rouleaux de nouveaux sacs (moka). **Un rouleau de sacs blancs = un rouleau de sacs moka.**

Du **3 novembre 2020 au 31 janvier 2021** auprès de l'accueil du Centre administratif (14 rue Saint-Paul à Binche) ou auprès de l'accueil du service Travaux (266 Chaussée Brunehault à Péronnes) du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi, de 8h à 12h.

Dans toute l'entité, **les samedis du mois de novembre de 9h à 14h** :

- ❖ **07 novembre** : - **BUVRINNES** (Ecole Communale, rue des Ecoles 9) - **LEVAL** (Ecole du Centre, rue Salvador Allende 63)
- ❖ **14 novembre** : - **BRAY** (Ecole de Bray Cité, Salle polyvalente, rue de la Chapelette 72) - **WAUDREZ** (Ecole Roland Pouillart, rue de Clerfayt 33)
- ❖ **21 novembre** : - **EPINOIS** (Centre culturel, rue du By 132) - **PERONNES** (Ecole Communale Rue Gravis 53)
- ❖ **28 novembre** : - **RESSAIX** (Ecole communale Place de Ressaix 3) - **BINCHE** (Maison des Associations Grand Place 5)

Les points d'apport volontaire (PAV)



Ces conteneurs semi-enterrés équipés d'un tiroir d'une contenance de 25 litres peuvent accueillir vos déchets résiduels qui ne doivent pas être placés dans un sac payant. Afin de pouvoir utiliser les PAV, vous devez acheter au préalable un badge d'ouverture au prix de 10,80 €. Ce badge vous donne droit à 20 ouvertures (0.54€ / ouverture). Ce prix est identique à celui d'un sac moka de 25 litres. Votre badge peut se recharger sur www.hygea.be (onglet « Points d'apport volontaire - Binche »).

Ces badges sont en vente dès **le 3 novembre** (paiement uniquement par Bancontact) :

- au guichet du service Travaux (266, Chaussée Brunehault à Péronnes)
- au guichet du service Fiscalité du Centre administratif (14, rue Saint-Paul à Binche)

18 points d'apport volontaire (PAV) pour les déchets résiduels, accessibles 7 jours/7 de 7h à 22h, seront installés de décembre 2020 à janvier 2021 aux endroits suivants :

- Binche (rue de Namur)
- Binche (rue de Buvrines)
- Binche (Av. Prince Baudouin)
- Binche (rue de la Pépinière)
- Bray (rue de Maurice)
- Bray (Place de Bray-Cité)
- Bray (Place de Bray-Levant-de-Mons)
- Buvrines (Chemin de la Basse-Egypte)
- Epinois (rue du By)
- Leval (Place)
- Leval (Place de Leval-Trahegnies)
- Péronnes (Place Ste Marguerite)
- Péronnes (Place Albert 1er)
- Péronnes (rue Gravis)
- Ressaix (Place de l'Eglise)
- Ressaix (Place Bourdon)
- Ressaix (Cité Vandervelde)
- Waudrez (rue de Clerfayt)

Les papiers-cartons



Comme nous l'avons précisé dans notre premier courrier, vous résidez dans la zone de dérogation. Cette particularité au nouveau schéma de collecte a été définie en fonction des configurations particulières des lieux et de la densité de population.

Pour cette zone, aucun changement. Vous pouvez continuer à déposer vos papiers-cartons en vrac, ils seront collectés toutes les deux semaines selon votre calendrier de collecte habituel.

Retrouvez tous les détails concernant cette zone de dérogation et le listing des rues concernées sur www.binche.be.

Des questions ? Nous sommes à votre écoute. N'hésitez pas à consulter www.hygea.be ou à contacter le **0800/11799 (n° gratuit)** pour obtenir toutes les informations utiles relatives au nouveau système de collecte.

Nous vous souhaitons dès à présent un bon tri ! Nous vous remercions d'ores et déjà de votre participation active à la nouvelle collecte des déchets et nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.



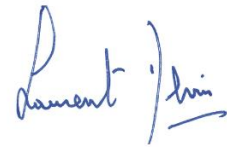
Jacques De Moortel
Directeur Général
d'Hygea



Jean-Marc Dupont
Président d'Hygea



Guillaume Somers
Directeur Général
de la Ville Binche



Laurent Devin
Député-Bourgmestre
de la Ville de Binche

